Adoption

Le 16 thermidor an IV (3 août 1796), l'administration municipale du canton de La Chapelle délivre à Jacques Mathurin Bailly, vigneron à Saint-Jean un certificat de bonnes mœurs. Ce certificat est délivré parce que Bailly souhaite *« se charger d'un enfant de l'hospice »* qui pourra l'aider dans ses travaux.